



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

26 Boulevard du Général de Gaulle
59 100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 mars 2018
Bigben Interactive S.A.
396/466 rue de la Voyette - CRT2 - 59273 Fretin
Ce rapport contient 51 pages
Référence : CdeB-182-53



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

26 Boulevard du Général de Gaulle
59 100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT2 - 59273 Fretin
Capital social : €.36 726 678

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2018

A l'assemblée générale de la société Bigben Interactive S.A.,

1

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill :

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 35 918 K€ au 31 mars 2018, soit 16 % de l'actif du bilan consolidé.

Ces goodwill correspondent à l'écart entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis tel que décrit dans la note 2.3.3. « Principes de consolidation – Regroupement d'entreprises ».

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en notes 2.3.7 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisés » et 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 1 : Goodwill ».

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également apprécié les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur.

Nous avons corroboré le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions des flux de trésorerie, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation retenus qui, pour ce dernier, a fait l'objet d'une revue critique par nos experts.

Nous avons également analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées, les perspectives du marché et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe.

Par ailleurs, nous avons procédé à une revue critique des modalités de calcul de l'analyse de sensibilité, présentée en note 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 1 : Goodwill ». Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des coûts de développement des jeux :

Risques identifiés

Au 31 mars 2018, les coûts de développement inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 20 495 K€ soit 9 % des actifs, et sont principalement constitués des coûts de développement des jeux vidéo édités par le groupe. Les dépenses de développement figurent à l'actif pour leur montant net d'amortissement et de pertes de valeur.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le groupe peut en démontrer les perspectives de commercialisation.

Comme indiqué en note 2.3.5 « Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les coûts de développement pour chacun des jeux sont ventilés selon les perspectives de cash flows associées aux ventes digitales ou physiques. Ils sont amortis linéairement à partir de leur date de lancement commercial pour les jeux en version digitale et au fur et à mesure des mises en production pour les jeux en version physique. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, et pour chaque jeu, les flux futurs de trésorerie font l'objet d'une estimation par le groupe. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable, une dépréciation est pratiquée, conformément aux normes comptables en vigueur.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un risque d'anomalie significative dans les comptes, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du recours au jugement de la direction qu'implique la détermination des flux futurs de trésorerie.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour le suivi des coûts de développement des jeux, la ventilation de ces coûts par mode de distribution, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons sélectionné notamment des jeux en cours de développement ainsi que des jeux déjà commercialisés présentant des valeurs importantes de coûts de développement immobilisés au 31 mars 2018 et nous avons :

- contrôlé la correcte application des modalités d'amortissement déterminées par la direction, en fonction de la date de commercialisation du jeu effective ou à venir ;
- apprécié le caractère raisonnable des données et hypothèses conduisant à la détermination de la valeur recouvrable des jeux ;
- analysé la cohérence des principales hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations budgétaires sous-tendant la valeur recouvrable, avec notamment des réalisations passées pour des jeux similaires ;

- apprécié si la valeur recouvrable estimée par la direction est supérieure à la valeur nette comptable.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. par l'assemblée générale du 8 novembre 1998 pour le cabinet KPMG et du 30 septembre 2005 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA.

Au 31 mars 2018, le cabinet KPMG était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA dans la 13^{ème} année dont respectivement 19 et 13 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 13 juin 2018

KPMG Audit IS



Christian de Brianson
Associé

Roubaix, le 13 juin 2018

Fiduciaire Métropole Audit



François Delbecq
Associé

2017 / 2018

1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2018

1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

en milliers d'euros	Notes	mar. 2018	mar. 2017	Variation
Goodwill	1	35 918	35 918	+0
Autres immobilisations incorporelles	2	36 904	30 877	+6 027
Immobilisations corporelles	3	13 749	14 361	(612)
Titres mis en équivalence	4	535	47	+488
Autres actifs financiers	5	643	534	+109
Actifs d'impôts différés	6	3 564	5 247	(1 683)
Actifs non courants		91 312	86 984	+4 328
Stocks	7	51 660	48 401	+3 259
Créances clients	8	54 099	47 850	+6 249
Autres débiteurs	9	10 102	15 696	(5 594)
Actifs d'impôts exigibles			0	+0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	16 630	8 511	+8 119
Actifs détenus en vue de la vente				+0
Actifs courants		132 490	120 458	+12 032
TOTAL ACTIF		223 802	207 442	+16 360
Capital		36 727	36 445	+282
Primes		33 481	33 481	(1)
Réserves consolidées		55 364	46 324	+9 040
Résultat de la période		8 934	8 946	(12)
Ecart de conversion		99	795	(696)
Capitaux propres part du groupe		134 604	125 991	+8 613
Participations ne donnant pas le contrôle				+0
Total des capitaux propres	16	134 604	125 991	+8 613
Provisions à long terme	14	804	484	+320
Passifs financiers à long terme	12	16 727	6 100	+10 627
Autres passifs non courants		0	0	+0
Passifs d'impôts différés	13	4 061	5 429	(1 368)
Passifs non courants		21 592	12 013	+9 578
Provisions à court terme	14	572	739	(167)
Passifs financiers à court terme	12	9 546	15 631	(6 085)
Fournisseurs		33 363	32 211	+1 152
Autres créditeurs	15	22 398	19 206	+3 192
Passifs d'impôts exigibles		1 728	1 651	+77
Passifs détenus en vue de la vente		0	0	+0
Passifs courants		67 607	69 438	(1 832)
Total Passif et Capitaux Propres		223 802	207 442	+16 360

1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées			Participations donnant pas de contrôle	Total capitaux propres
				Réserves	Ecart de conversion	Capitaux propres du groupe		
Capitaux propres au 31 mars 2016	16 413 377	32 827	29 862	45 756	580	109 024	0	109 024
Résultat au 31 mars 2017				8 946		8 946	0	8 946
Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global					215	215		215
Ecart Actuariels sur PIDR				(17)		(17)		(17)
Résultat global				8 929	215	9 144	0	9 144
Augmentation de capital - BSA Actionnaires	1 809 162	3 618	3 618			7 237		7 237
Plan Actions gratuites				445		445		445
Déconsolidation Newave				114		114		114
Contrat de liquidité				26		26		26
Autres				0		0		0
Capitaux propres au 31 mars 2017	18 222 539	36 445	33 481	55 270	795	125 991	0	125 991
Résultat au 31 mars 2018				8 934		8 934		8 934
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres					(696)	(696)		(696)
Ecart Actuariels sur PIDR				2		2		2
Résultat global				8 936	(696)	8 241	0	8 241
Distribution de dividendes aux actionnaires de la mère				(1 836)		(1 836)		(1 836)
Augmentation de capital - Actions gratuites	140 800	282		(282)		0		0
Contrat de liquidité				25		25		25
Changement taux d'IS				1 070		1 070		1 070
Plan Actions gratuites				1 114		1 114		1 114
Autres				(1)		(1)		(1)
Capitaux propres au 31 mars 2018	18 363 339	36 727	33 481	64 298	99	134 604	0	134 604

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Les états financiers comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France à Fretin (59273) 396/466 rue de la Voyette, CRT2 - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2018. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (ci-après dénommé « Le Groupe »), à la fois acteur européen de l'édition de jeux vidéo, leader européen des accessoires pour consoles de jeux vidéo, leader français des accessoires pour mobiles et concepteur reconnu de produits audio, met en œuvre une complémentarité stratégique des savoir-faire et de l'offre produits afin de répondre à l'évolution du monde multimédia. Reconnu pour ses capacités d'innovation et sa créativité, le groupe ambitionne de devenir l'un des leaders européens dans chacun de ses métiers.

Les comptes consolidés au 31 mars 2018 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mai 2018. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 20 juillet 2018.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2016, présentées dans le document de référence 2016 n°D.16-0590 enregistré auprès de l'AMF le 13 Juin 2016, sont incorporées par référence.

2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.2.1 Développement commercial

En 2017/2018, le chiffre d'affaires annuel consolidé des activités poursuivies atteint 245,4 M€, en hausse de 17,9 % par rapport au chiffre d'affaires publié en 2016 / 2017.

GAMING

Croissance de 25,2% essentiellement portée par les ventes des manettes sous licence *PlayStation®4* de SONY.

• Accessoires Gaming :

Forte progression des Accessoires (+ 47,5%) tirée par le succès des trois manettes *REVOLUTION Pro Controller*, *REVOLUTION Pro Controller 2* et *NACON™ Compact Controller* lancées par la Société durant l'année et par la poursuite des ventes d'accessoires pour la console Nintendo *SWITCH™*.

• Edition :

Ventes de l'Edition en légère progression (+4.3%) grâce à une poursuite du développement du catalogue et le lancement de 7 jeux : le succès des jeux *WRC7* et *TT Isle of Man* a permis d'amortir l'impact du décalage au 1er trimestre 2018/19 de la sortie de *Tennis World Tour®* et *Warhammer Inquisitor Martyr*. Les ventes digitales poursuivent, quant à elles, leur essor (+ 57,7%) et représentent 36% du poids total de l'activité Edition en 2017/18 (contre 24% en 2016/17).

MOBILE

L'activité Mobile affiche en 2017/18 une progression de 14,7% de son chiffre d'affaires pour atteindre 121,0 M€. Le segment a bénéficié de la montée en puissance des coques de protection *Force Case®*, du succès durable des écrans de protection *Force Glass®* et de la dynamique des ventes d'accessoires premium pour les dernières générations de Smartphone.

AUDIO

Croissance de cette activité (+13%) malgré un marché des tours audio particulièrement concurrentiel, notamment grâce au succès croissant des produits sous licence *Thomson®* dont le contrat de licence a été prorogé jusque fin 2020 et des enceintes lumineuses de la nouvelle marque du Groupe *Lumin'Us*.

Créé en 2002 à Paris, le studio Kylotonn a développé plus de 25 jeux en se spécialisant, depuis quelques années, dans les jeux de course parmi lesquels les emblématiques WRC édités par Bigben. Le studio qui compte 95 développeurs à Paris et 25 à Lyon, utilise la technologie 3D temps réel interne (Kt engine) pour le développement de ses créations multiplateformes (PS4, Xbox One, PC et SWITCH).

• Acquisition de la société Cyanide SA

Bigben a signé le 14 mai 2018 l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote du studio de développement Cyanide SA pour un montant de 20 M€ dont la moitié sera réglée en numéraire et l'autre moitié par création d'actions nouvelles Bigben en rémunération de l'apport d'actions Cyanide (dilution comprise entre 3,5 % et 4,0 % du capital actuel de Bigben).

Afin d'éviter toute dilution ultérieure au capital de Cyanide, Bigben s'est par ailleurs porté acquéreur de tous les titres de capital potentiel au jour de la transaction, et ce pour un montant en numéraire de 1,1 M€.

Un complément de prix plafonné et basé sur le résultat net de la société Cyanide (et de ses filiales) pourra être versé en septembre 2019.

La réalisation définitive de la transaction est prévue pour courant juin 2018 après, notamment, la remise par le Commissaire aux apports de ses travaux sur la valorisation de l'apport et sur le caractère équitable de la rémunération dudit apport.

Créé en 2000 par des professionnels expérimentés de l'industrie du jeu vidéo, Cyanide est un studio français de référence, reconnu pour sa capacité à développer des jeux innovants dans de nombreux genres (stratégie, narratif, tir, management, sport, action et aventure), ainsi que pour la qualité de ses productions.

Installé en France (Paris et Bordeaux) et au Canada (Montréal), le studio compte 110 collaborateurs et anticipe pour son exercice 2017/2018 (clôture au 31/03/2018, chiffres en cours d'audit) un chiffre d'affaires de 6,1 M€ et un résultat net de 1,9 M€.

Depuis sa fondation, Cyanide a produit une cinquantaine de jeux, en sachant maintenir un équilibre entre la création de nouvelles Propriétés Intellectuelles (Pro Cycling Manager, Styx, The Council...) et la production de jeux sous licences (Game of Thrones, Blood Bowl, Tour de France...). Neuf jeux sont actuellement en cours de développement au sein du studio.

Ces deux opérations traduisent la volonté de Bigben d'intégrer progressivement la chaîne de valeur des métiers du jeu vidéo pour se positionner à terme comme développeur-éditeur et représente une étape capitale dans la stratégie de Bigben car elle renforce considérablement sa capacité à créer de nouveaux jeux dignes de ses ambitions sur le segment AA.

2.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « as issued by IASB ». Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, applicables ou non à l'exercice 2017-2018, sont détaillées ci-dessous.

• Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1er avril 2017

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Amendements à IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir	01/01/2017
Amendements à IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	01/01/2017
Améliorations annuelles des IFRS - Cycle (2014-2016) (modifications d'IFRS 12)	01/01/2017

L'application de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe.

Concernant l'application d'IAS 7, un rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement est présenté en chapitre 2.4.1 - note 12.

L'analyse de l'impact de ces normes sur la présentation des chiffres consolidés du Groupe Bigben se poursuivra en 2018-2019 et une fois le traitement comptable défini, des indications seront fournies aux chefs comptables des différentes sociétés du Groupe afin qu'ils puissent reporter au Groupe ces données comptables sous le nouveau format IFRS dès la clôture annuelle du 31 mars 2019.

- **Normes et amendements publiés par IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Amendements à IFRS 15 – Clarification	01/01/2018
Amendements à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	01/01/2018
Amendements à IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4	01/01/2018
IFRS 16 – Contrats de location	01/01/2019
IFRS 17 – Contrat d'assurance	Non adopté
Modifications d'IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport partiel d'actifs entre investisseurs et une entreprise associée ou une co-entreprise	Non adopté
Modifications d'IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	Non adopté
Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	Non adopté
Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises	Non adopté
IFRS 14 – Compte de report réglementaire	Non adopté

- **Utilisation de l'indicateur financier non comptable « EBITDA »**

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") se définit comme le résultat d'exploitation courant avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels. Il s'agit en effet des revenus avant intérêts, impôts (taxes), dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients).

Le Groupe considère l'EBITDA, mesure à caractère non comptable, comme une mesure de performance.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes consolidés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière. Ainsi, l'EBITDA mesure la capacité d'une organisation à dégager une marge sur la vente de produits ou de services sur une période donnée sans tenir compte des pratiques fiscales d'amortissement qui peuvent varier selon les pays.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe Bigben Interactive pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

2.3.2 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

- **Recours à des estimations**

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe. Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

* Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par Bigben Interactive SA. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

* Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles Bigben Interactive SA exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

* Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

* Conversion en euro des états financiers des sociétés étrangères

Les filiales étrangères du groupe Bigben ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen trimestriels de l'exercice.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés, dans une composante séparée.

* Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

2.3.4 Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative, et au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 2.3.7 et en « 2.4.1 note 1 – Goodwill ».

Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

2.3.7 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les unités génératrices de trésorerie principales ont été définies comme suit : Bigben France, Bigben Connected (activité « mobiles »), Bigben Benelux, Bigben Allemagne, Bigben Italie, Bigben Espagne et Bigben Hong-Kong.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

2.3.8 Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs et passifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie
- les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

✦ Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39 – « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont analysés en quatre catégories. La classification dépend de la nature et de l'objectif de chaque actif financier, et est déterminée lors de sa comptabilisation initiale :

► Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Un actif financier est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant, qui prend en compte les produits des dividendes, est comptabilisée en résultat.

► Actifs détenus disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en autres éléments du résultat global et présentées au sein des capitaux propres dans la réserve de juste valeur. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est significative ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classées en disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destiné à être cédé sont évalués selon les autres principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers et des actifs d'impôts différés qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ou de la distribution ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs incorporels et les actifs corporels ne sont plus amortis.

* Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités du Groupe, dont les activités et flux de trésorerie sont clairement distincts du reste du Groupe et :

- représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité principale ou une zone géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

2.3.13 Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.14 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

2.3.15 Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du Groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les grands opérateurs Télécoms français dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

• Risque de liquidité

Le groupe Bigben Interactive gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement. Le groupe a notamment procédé au rééchelonnement de sa dette financière en avril 2016 suite à la cession de ses participations restantes dans ModeLabs Mobiles.

• Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

▶ Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf. note 39).

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

▶ Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux variable (Euribor) ou fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique de Bigben Interactive.

Le Groupe a utilisé en 2016/2017 des instruments dérivés de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt mais il n'existe plus depuis juillet 2016 de couverture de taux en place.

2.3.22 Périmètre de consolidation

• Liste des sociétés consolidées

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
BIGBEN INTERACTIVE SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100.00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd.	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN CONNECTED SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIGBEN SPAIN SL.	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100.00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100.00%	Intégration globale
MODELABS SOURCING HK Ltd	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
BIGBEN USA	Etats-Unis	50.00%	Mise en équivalence
KYLOTONN	France	24.99%	Mise en équivalence

* La répartition ci-dessus correspond à une répartition des ventes par entité juridique, et non par pays de destination. Ainsi, les chiffres indiqués ci-dessus sont différents des informations indiquées dans la note 20 ou le paragraphe 2.1 du Chapitre 2 qui sont présentées suivant la typologie des ventes par pays de destination.

♦ Actifs & passifs sectoriels

au 31 mars 2018

en milliers d'euros	Actifs sectoriels					Passifs sectoriels							
	Goodwills	Autres actifs non courants	Actifs courants	Actifs impôts différés	Actif total	Passifs d'impôts	Dettes financières	Capitaux propres	Passif Total	Perte abaisseur	Investissements	Dotations aux amortissements	
France	34 831	51 203	98 591	2 830	187 454	48 582			48 582		18 175	13 142	
Benelux	1 088	96	4 505		5 689	1 694			1 694		48	26	
Allemagne		120	10 819	321	11 260	2 776			2 776		42	53	
Asie		94	9 626	413	10 133	7 010			7 010		7	19	
Europe du Sud		276	8 950		9 226	1 136			1 136		162	82	
USA		41			41				0				
Eliminations					0				0				
Total Groupe	35 918	51 830	132 490	3 564	223 802	61 198	1 728	26 272	134 604	223 802	0	18 433	13 321

au 31 mars 2017

en milliers d'euros	Actifs sectoriels					Passifs sectoriels							
	Goodwills	Autres actifs non courants	Actifs courants	Actifs impôts différés	Actif total	Passifs d'impôts	Dettes financières	Capitaux propres	Passif Total	Perte de valeur	Investissements	Dotations aux amortissements	
France	34 831	45 146	93 347	4 162	177 486	46 599			46 599		13 916	9 382	
Benelux	1 088	76	4 818	3	5 984	2 372			2 372		1	59	
Allemagne		131	8 671	708	9 510	1 849			1 849		34	47	
Asie		222	7 449	374	8 045	5 789			5 789		4	33	
Europe du Sud		198	6 174	0	6 371	1 461			1 461		63	67	
USA		47			47				0				
Eliminations					0				0				
Total Groupe	35 918	45 819	120 458	5 247	207 443	58 070	1 651	21 731	125 991	207 443	0	14 019	9 589

♦ Autres informations (métiers)

La segmentation des activités de la Société et du Groupe est articulée autour de 3 métiers :

- Le Mobile couvre l'ensemble des accessoires pour smartphones
- Le Gaming couvre à la fois
 - o Les accessoires pour consoles
 - o L'Édition de jeux édités sous forme physique (en boîtes) et de jeux en téléchargement ;

La communication du groupe est organisée prioritairement de manière géographique. L'information par métier est restreinte à la communication du chiffre d'affaires pour des raisons de confidentialité.

en milliers d'euros	Cumul 12 mois au 31 mars 2018			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	87 261	121 016	37 136	245 412
France	37 879	119 786	23 760	181 425
Benelux	10 316	326	2 492	13 134
Allemagne	13 774	373	2 502	16 649
Asie	14 066	69	5 095	19 230
Europe du Sud	11 225	462	3 287	14 974

en milliers d'euros	Cumul 12 mois au 31 mars 2017			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	69 682	105 532	32 853	208 067
France	32 623	103 890	20 531	157 044
Benelux	11 593	587	2 669	14 848
Allemagne	12 581	257	2 489	15 327
Asie	6 740	164	3 139	10 042
Europe du Sud	6 145	635	4 026	10 805

% de variation des performances par zone géographique	Cumul 12 mois au 31 mars 2018			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	+25%	+15%	+13%	+18%
France	+16%	+15%	+16%	+16%
Benelux	-11%	-45%	-7%	-12%
Allemagne	+9%	+45%	+1%	+9%
Asie	+109%	-58%	+62%	+91%
Europe du Sud	+83%	-27%	-18%	39%

% de variation des performances par zone géographique	Cumul 12 mois au 31 mars 2017			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	+8%	+4%	-9%	+3%
France	-10%	+4%	-12%	-1%
Benelux	+10%	+1%	-10%	+6%
Allemagne	+13%	-75%	-26%	-1%
Asie	+125%	-18%	+84%	+105%
Europe du Sud	+84%	+52%	-13%	29%

• Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros		mar. 2018		mar. 2017			
Valeur brute		63 512		47 999			
Amortissements		(26 608)		(17 122)			
Dépréciation							
Valeur nette		36 904		30 877			
Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Foires de commerce	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acquisitions sur incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2016	2 332	2	22 300	13 899	0	1 874	40 407
Acquisition	990			12 717		7	13 714
Variation de périmètre							0
Transferts	3			(6 125)			(6 122)
Cessions							0
Ecarts Change							0
mar. 2017	3 325	2	22 300	20 491	0	1 881	47 999
Acquisition	148			17 851		18	18 017
Variation de périmètre							0
Transferts				(2 473)			(2 473)
Cessions						(30)	(30)
Ecarts Change							0
mar. 2018	3 473	2	22 300	35 869	0	1 868	63 512
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Foires de commerce	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acquisitions sur incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2016	(1 684)	0	(5 110)	(6 757)	0	(1 493)	(15 044)
Dotations	(240)		(1 115)	(6 687)		(161)	(8 203)
Variation de périmètre							0
Transferts				6 125			6 125
Cessions							0
Ecarts Change							0
mar. 2017	(1 924)	0	(6 225)	(7 319)	0	(1 654)	(17 122)
Dotations	(212)		(1 115)	(10 528)		(135)	(11 990)
Variation de périmètre							0
Transferts				2 473			2 473
Cessions						30	30
Ecarts Change							0
mar. 2018	(2 136)	0	(7 340)	(15 374)	0	(1 758)	(26 608)
Valeur nette	1 337	2	14 960	20 495	0	110	36 904

Le poste « Relation clientèle » correspond à la relation clientèle Accessoires téléphonie mobile comptabilisée lors de l'acquisition du groupe ModeLabs au 1er septembre 2011 pour un montant brut de 22 300 k€, générant un impôt différé passif de 7 656 k€. Cette relation clientèle est amortie en linéaire sur 20 ans. Une charge d'amortissement de 1 115 k€ a été comptabilisée sur l'exercice (reprise d'impôt différé correspondante). Compte tenu de l'évolution du taux d'impôt sur les sociétés en France, l'impôt différé passif a été réduit de 1070 k€. Cet impact est passé en contrepartie des réserves.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation.

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acquis sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar. 2016	0	(6 974)	(3 271)	0	(2 462)	(12 707)
Dotations		(900)	(311)		(263)	(1 474)
Variation de périmètre						0
Transferts						0
Reprises		89	2		31	122
Ecarts Change			(73)		(20)	(93)
mar. 2017	0	(7 785)	(3 653)	0	(2 714)	(14 152)
Dotations		(902)	(273)		(246)	(1 420)
Variation de périmètre						0
Transferts						0
Reprises		104	44		463	610
Ecarts Change			173		53	226
mar. 2018	0	(8 583)	(3 709)	0	(2 444)	(14 736)
Valeur nette	1 430	10 547	765	269	738	13 749

Les ensembles immobiliers (terrains et construction) des sites de Lesquin et Lauwin-Planque ont été financés par crédit-bail. Le coût de revient des terrains et constructions est de 14 413 K€, amortis pour une valeur de 4 784 K€, soit une valeur nette de 9 629 K€ au 31 mars 2018. Il en est de même pour la chaîne logistique ainsi que les chariots élévateurs informatisés et les rayonnages, dont le coût de revient est de 3 223 K€ amorti pour 2 468 K€, soit une valeur nette de 755 K€ au 31 mars 2018.

L'amortissement comptable de l'installation photovoltaïque a débuté le 1^{er} octobre 2014.

• Note 4 – Titres mis en équivalence

Les sociétés du Groupe mises en équivalence ne sont pas cotées et n'ont donc pas de prix de cotation public.

Ce compte contient la juste valeur des titres de Bigben USA ainsi que les titres liés à la prise de participation minoritaire de 24,99% prise en juillet 2017 dans le capital du studio Kylotonn SAS.

Du fait du processus de liquidation en cours, la participation dans Newave Italia Srl a été déconsolidée à l'issue du premier semestre 2016 / 2017. (cf note 26 et faits marquants)

• Note 5 – Autres actifs financiers non courants.

Valeurs nettes	Actifs à la juste valeur par le Résultat	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
mar. 2016	0	362	25	156	543
Acquisition / Augmentation		2		26	28
Variation de périmètre					0
Transferts					0
Cessions		(7)		(41)	(48)
Ecarts Change		11			11
mar. 2017	0	368	25	141	534
Acquisition		206		25	231
Variation de périmètre					0
Transferts					0
Cessions		(103)			(103)
Ecarts Change		(19)			(19)
mar. 2018	0	452	25	166	643

Les sociétés Bigben interactive SA et Bigben Connected SAS ont recours à l'affacturage pour l'essentiel de leurs clients de la grande distribution. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées au 31 mars 2018 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille ».

► **Crédit client:**

en milliers d'euros	mar. 2018		mar. 2017	
Créances clients non échues	45 900	84%	42 604	87%
Créances clients échues	8 857	16%	6 179	13%
< à 30 jours	4 296	49%	2 266	37%
< à 90 jours	2 450	28%	1 954	32%
< à 1 an	1 316	15%	704	11%
> à 1 an	79	1%	(9)	0%
clients douteux	717	8%	1 265	20%
Total clients et effets en portefeuille	54 757		48 783	

Les clients douteux (717 k€) sont dépréciés à hauteur de 658 k€ au 31 mars 2018.

Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risque particulier et ne sont pas individuellement significatives.

• **Note 9 - Autres débiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2018	mar. 2017
Etats et collectivités locales (hors IS)	4 265	5 296
Personnel	77	83
Avoirs Fournisseurs à recevoir	1 265	1 659
Créances sur cessions immobilisations	0	4 000
Affacturage		0
Charges constatées d'avance	1 871	1 697
Acomptes et avances sur commandes	1 708	1 855
Comptes courants débiteurs		
Débiteurs divers	915	1 107
TOTAL	10 102	15 696

Le montant de 4 000 k€ de « Créances sur cessions immobilisations » au 31 mars 2017 correspondait à la somme restant due par Parcours Invest sur la cession des 49% des titres MDL Mobiles restants. Ce montant a été reçu au cours de l'exercice 2017/18.

• **Note 10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie**

en milliers d'euros	mar. 2018	mar. 2017
Concours bancaires	(5 435)	(11 434)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 630	8 511
Trésorerie nette	11 195	(2 923)

► Emprunts bancaires

Au 31 mars 2018, les emprunts bancaires du groupe sont les suivants :

- Prêt Innovation à 0% de 0,7 M€ souscrit en novembre 2016 auprès de bpifrance financement, en cofinancement avec la Région « Hauts de France » et la Métropole Européenne de Lille (MEL). Ce prêt comporte une période de différé d'amortissement initiale puis est remboursable trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.
- Emprunts moyen-terme de 2 M€ et 1 M€ souscrits auprès d'un établissement bancaire en avril 2017 et juin 2017 remboursables respectivement sur 5 ans et 3 ans.
- Prêt Croissance de 2,25 M€ souscrit en août 2017 auprès de bpifrance financement. Ce prêt comporte une période de différé d'amortissement initiale puis est remboursable trimestriellement sur 5 ans à partir du 30 novembre 2019 jusqu'au 31 août 2024.
- Prêt Innovation à 0% de 0,4 M€ souscrit en septembre 2017 auprès de bpifrance financement. Ce prêt comporte une période de différé d'amortissement initiale puis est remboursable trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2024.
- Emprunts moyen-terme de 4 M€ et 3 M€ souscrits auprès de deux établissements bancaires en octobre 2017 remboursables sur 5 ans.
- Prêt Croissance de 2,0 M€ souscrit en mars 2018 auprès de bpifrance financement. Ce prêt comporte une période de différé d'amortissement initiale puis est remboursable trimestriellement sur 5 ans à partir du 30 juin 2020 jusqu'au 31 mars 2025.

A noter également la négociation en cours post clôture de deux crédits moyen-terme à 5 ans auprès de deux établissements bancaires pour un montant global de 10 M€ afin de financer l'acquisition de la société Cyanide SA.

Le coût moyen des emprunts moyen terme du Groupe est ainsi de l'ordre de 1%.

► Emprunts sur location financement

Il s'agit des emprunts comptabilisés suite au retraitement des contrats de location-financement. Les principaux contrats en cours sont relatifs au site de Lauwin-Planque (cf « Note 3 - Immobilisations corporelles »).

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Passifs			Capitaux propres		Total
	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Passifs relatifs aux contrats de location-financement	Capital social / Primes d'émission	Reserves	
Solde au 31 Mars 2017	11 434	3 824	6 474	69 926	56 065	147 723
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements provenant d'emprunts		14 971	45			15 016
Remboursement d'emprunts		(3 871)	(1 135)			(5 006)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère					(1 836)	(1 836)
Intérêts courus		(214)				(214)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement		10 886	(1 090)		(1 836)	7 960
Variations liées à l'obtention ou à la perte de contrôle de filiales						
Impact des variations de cours de change					(696)	(696)
Variations de juste valeur						
Autres variations		213				213
Liées aux passifs						
Variations des découverts bancaires	(5 999)					(5 999)
Nouveaux contrats de location-financement			309			309
Intérêts courus		222				222
Total des autres variations liées aux passifs	(5 999)	222	309			(5 468)
Total des autres variations liées aux capitaux propres				282	10 863	11 145
Solde au 31 Mars 2018	5 435	15 144	5 693	70 207	64 397	160 876

◆ **Note 15 – Autres créiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2018	mar. 2017
Etats et collectivités publiques (hors IS)	3 841	5 078
Personnel et organismes sociaux	3 903	3 983
Remises clients et clients créiteurs	11 874	9 567
Instruments financiers dérivés	2 336	109
Dettes sur immobilisations	278	277
Comptes courants créiteurs		0
Affacturage		0
Produits constatés d'avance	166	192
Créiteurs divers		
TOTAL	22 398	19 206

Juste valeur des instruments financiers dérivés : cf. notes 39 et 40.

◆ **Note 16 – Capitaux propres**

Nombre d'actions au au 31 mars 2016	16 413 377
Paiement dividende en actions	
Options sur actions exercées	1 809 162
Actions gratuites émises	
Nombre d'actions au au 31 mars 2017	18 222 539
Paiement dividende en actions	
Options sur actions exercées	
Actions gratuites émises	140 800
Nombre d'actions au au 31 mars 2018	18 363 339

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

► Actions propres

Un contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec l'animateur Oddo Corporate fait intervenir la Société comme seule contributrice à ce contrat entré en vigueur le 01 décembre 2010.

Période	Solde début de période	Achats	Apports	Ventes	Solde fin de période
mar. 2016 - mar. 2017	37 451	423 513		429 519	31 445
mar. 2017 - mar. 2018	31 445	298 699		311 018	19 126

Période	Achats	Ventes
mar. 2016 - mar. 2017	5.6231	5.6060
mar. 2017 - mar. 2018	10.9922	10.6369

• **Note 22 – Charges externes**

en milliers d'euros	mar. 2018	mar. 2017
Achats non stockés	(1 306)	(1 125)
Sous-traitance	(319)	(380)
Loyers	(2 221)	(2 178)
Entretiens – réparations	(920)	(859)
Primes d'assurances	(444)	(524)
Autres services extérieurs	(931)	(732)
Honoraires	(3 276)	(2 976)
Frais de R&D	(367)	(390)
Publicité	(5 824)	(5 982)
Transports sur vente	(4 873)	(4 138)
Frais de déplacements	(1 755)	(1 869)
Frais de communication	(1 235)	(1 171)
Frais et services bancaires	(347)	(342)
Autres charges externes	(551)	(607)
TOTAL	(24 369)	(23 273)

• **Note 23 – Charges de personnel**

en milliers d'euros	mar. 2018	mar. 2017
Salaires et traitements	(14 787)	(14 306)
Charges sociales	(4 970)	(4 495)
Sous-total 1	(19 757)	(18 801)
Charges liées au régime de retraite	(904)	(833)
Variation de la provision pour prestations définies	23	(90)
Participation des salariés	(427)	(470)
Sous-total 2 (sans incidence sur la trésorerie)	(1 308)	(1 393)
TOTAL	(21 066)	(20 194)

• **Note 24 – Résultat financier**

en milliers d'euros	mar. 2018	mar. 2017
Autres intérêts et produits assimilés	1	2
Produits des valeurs mobilières de placement à la juste valeur		
PRODUITS FINANCIERS	1	2
Intérêts sur financement moyen terme	(114)	(267)
Frais relatifs au crédit bail	(100)	(119)
Autres intérêts financiers	(732)	(618)
CHARGES FINANCIERES	(946)	(1 005)
RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE	(945)	(1 003)
Gain de change	2 175	6 452
Perte de change	(4 006)	(3 852)
Résultat de change	(1 832)	2 600
RESULTAT FINANCIER	(2 777)	1 597

• **Note 27 – Résultat par action**

en euros	mar. 2018	mar. 2017
Résultat Net - Part du Groupe	8 933 860	8 946 177
Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital	18 285 546	17 740 992
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA *	147 260	145 500
Nombre moyen d'actions après dilution	18 432 806	17 886 492
Nominal des actions (en euro)	2.00 €	2.00 €
Résultat de base par action	0.49	0.50
Résultat dilué par action	0.48	0.50

* Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2017 ont été remplies au 31 mars 2018 par toutes les entités du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 31 août 2018 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 147 260 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2018, représente donc le nombre maximum d'actions attribuables au 31 août 2018.

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action

	mar. 2018	mar. 2017
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} avril	18 222 539	16 413 377
Prorata temporis des actions émises	82 133	1 359 060
Actions auto-détenues	(19 126)	(31 445)
Nombre d'actions à la clôture	18 285 546	17 740 992
Actions émises au cours de l'exercice	140 800	1 809 162
<i>Prorata temporis des actions émises</i>	<i>82 133</i>	<i>1 359 060</i>

Les actions émises au cours de l'exercice 2017/2018 correspondent aux 140 800 actions gratuites du plan d'actions gratuites AGA₂₀₁₆ définitivement acquises le 31 août 2017 par les membres du personnel salariés et par les mandataires sociaux des entités du Groupe. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, il a été en conséquence procédé à l'émission de 140.800 actions nouvelles par incorporation de réserves.

Les actions émises au cours de l'exercice 2016/2017 correspondaient à l'exercice des BSAs dont la date d'échéance était le 30 juin 2016.

• **Note 28 – Paiement fondé en action**

▶ Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites 2008, 2010 et 2011 sont achevés (actions attribuées).

Comme susmentionné au paragraphe 2.2.3 :

- 155.700 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 31 août 2016 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, la quantité de 140.800 Actions Gratuites 2016 définitivement acquises par 255 bénéficiaires résulte du départ de 43 bénéficiaires.
- Le Conseil d'administration du 31 août 2017 a également attribué 153.260 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2017 ont été remplies au 31 mars 2018 par toutes les entités du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 31 août 2018 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 147 260 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2018, représente donc le nombre maximum d'actions attribuables au 31 août 2018.

❖ Note 34 – Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

au 31 mars 2018

Instruments financiers	Valeur par catégorie d'instruments			JUSTE VALEUR				
	Valeur comptable	écrits évalués à la juste valeur (option valeur)	Instruments dérivés à juste valeur par résultat	Prêts et Passifs au bilan	Cours cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation	25		25			25		25
Autres immobilisations financières long terme	618			618		618		618
Actifs financiers non courants	643	0	25	618	0	25		643
Créances clients	54 099							0
Autres débiteurs	10 102							0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 630							0
Actifs financiers courants	80 831	0	0	0	0	0	0	0
ACTIFS	81 473	0	25	618	0	25		643
Passifs financiers à long terme	(16 727)			(16 727)				(16 727)
Passif financiers à court terme	(9 546)				(9 546)			(9 546)
dont emprunts à long terme	(4 111)				(4 111)			(4 111)
dont concours bancaires courants	(5 435)				(5 435)			(5 435)
Fournisseurs	(33 363)				(33 363)			(33 363)
Autres créditeurs	(22 398)		(2 336)		(20 061)			(22 398)
dont autres passifs financiers courants	(20 061)		(2 336)		(20 061)			(20 061)
dont Instruments dérivés passif	(2 336)							(2 336)
Passifs financiers courants	(65 306)	0	0	0	(62 970)	0	0	(65 306)
PASSIFS	(82 033)	0	0	(16 727)	(5 435)	0	0	(82 033)

► Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté.

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1):

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

• **Note 35 – Echancier contractuel des décaissements**

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus) l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

en milliers d'euros		MOIS			ANNEE					TOTAL
		0 à 1 mois	1 à 3	3 à 12	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	> à 5	
Emprunts et dettes	Nominal	176	352	1 623	2 516	2 966	2 899	2 066	1 720	14 317
	Intérêts	8	20	86	98	73	42	18	7	352
Crédit baux	Nominal	240	48	846	1 004	1 042	1 027	985	501	5 693
	Intérêts	32	1	90	99	76	51	27	5	381
Passifs financiers		456	421	2 644	3 718	4 156	4 019	3 096	2 233	20 743
Fournisseurs		26 128	7 134	101						33 363
Autres créditeurs		7 816	2 418	10 686	1 478					22 398
Passif impôt exigible				1 728						1 728
Loyers non annulables		116	211	881	867	697	523	73	115	3 482
Total passifs financiers		34 515	10 183	16 040	6 062	4 853	4 543	3 169	2 348	81 714

* Valeur du Nominal sur emprunts et dettes et crédits-bails : 20 010 K€

Concours bancaires courants : 5 435 K€

Autres financements : 819 K€

ICNE : 8 K€

Total Passifs financiers au Bilan (31 mars 2018) : 26 272 K€

• **Note 36 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature**

en milliers d'euros	ANNEE					TOTAL
	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	5 ans et +	
Taux fixe	2 378	2 596	3 064	2 962	3 786	14 786
% / total 1	16%	18%	21%	20%	26%	100%
Taux variable	905	925	944	965	1 486	5 225
% total 2	17%	18%	18%	18%	28%	100%
TOTAL	3 284	3 520	4 008	3 926	5 272	20 010

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de -2 334 k€ au 31 mars 2018. Elle a été comptabilisée au passif en « autres créditeurs » (cf. note 15) par résultat (note 25).

► **Sensibilité :**

Il a été procédé à des simulations de résultat de change en prenant en compte différentes hypothèses de cours EUR/USD : jusqu'à un cours supérieur ou égal à 1,25 USD pour 1 EUR, les engagements liés à cet instrument en place permettent à peine de couvrir la moitié des besoins d'achat annuels en USD, supprimant tout risque de surexposition.

• **Note 39 – Gestion du risque de taux**

Il n'existe plus de couverture de taux en place.

2.4.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère, ses filiales et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessous sont conclues à des conditions normales de marché.

• **Rémunérations des mandataires sociaux**

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2017	379				
au 31 mars 2018	378		12		

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

• **Rémunération du Comité Exécutif**

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2017	1 652				31
au 31 mars 2018	1 799				15

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

• **Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs**

Il est indiqué qu'aucune autre convention entre parties liées n'est à mentionner dans l'annexe car elles sont :

- soit conclues avec des filiales détenues à 100%.
- soit conclues à des conditions normales de marché.
- soit considérées comme non significatives.